

L'infanticide en Chine

Voici ce qu'écrivait sur cette question de l'infanticide, dans un de ses rapports, le Dr Matignon, médecin attaché à la légation de la République française en Chine :

"L'infanticide est ordinairement décidé en une sorte de conseil de famille, auquel prennent part le père, la mère, la belle-mère, les parents, et parfois les voisins.

Tantôt, le nouveau-né est simplement jeté dans la caisse à détrit, où la poussière et les ordures l'ont rapidement étouffé.

Tantôt, il est placé sur le kahn (lit), et recouvert d'un coussin : un parent s'assied dessus comme par hasard.

Plus souvent, la noyade est employée : la victime est placée la tête en bas, dans un sceau qu'on remplit d'eau, ou bien on la plonge, la tête la première, dans la chaise percée, et on la laisse barboter dans les matières fécales.

Rarement on a recours à l'écrasement de la tête, à la strangulation, à l'incinération ou au dépècement.

Il est un procédé, dit le "coup du pont," qui ne manque pas d'une certaine originalité. Au-dessus d'une jarre ou d'un baquet plein d'eau, on place une fine lame de bois devant céder sous le poids le plus léger. Le nouveau-né est placé dessus, et tiré par les bras pour lui faire traverser ce pont en glissant sur le dos, ou sur le ventre. Pendant ce temps, l'assistance chante la complainte du "Pont cassé." Il casse, en effet, l'enfant tombe à l'eau, d'où on ne le retire que bien mort.

Il arrive parfois que les enfants sont simplement abandonnés par les parents, dans la rue, où ils meurent très vite pendant l'hiver. Les religieuses trouvent de temps à autre, devant la porte de leurs dispensaires, des enfants laissés là pendant la nuit, et déjà gelés. Dans les campagnes, les enfants sont déposés aux flancs des talus de la route, ou quelquefois mis dans une caisse, laquelle est placée entre deux grosses branches d'arbre.

En vain, les vice-rois des provinces lancent-ils des proclamations contre l'infanticide. Leurs ordonnances n'ont point d'effet. Il en est de même des exhortations des philosophes chinois. Des sociétés charitables essaient d'effrayer les auteurs de l'infanticide en faisant circuler des petites brochures illustrées, dans lesquelles sont racontées des histoires d'une naïveté enfantine, traitant des châtimens célestes réservés à ceux qui pratiquent